

- 
- Cotisations et prestations 2021
 - Assemblée générale de la mutuelle

www.mutuelle-combattant.com

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT 5, rue du Havre 75008 PARIS
01 43 87 43 65 / contact@mutuelle-combattant.com

- Conseil
- Entraide
- Solidarité

La Mutuelle du Monde Combattant est **ouverte à tous !**

SOMMAIRE Décembre 2020



Editorial du Président.....	3
-----------------------------	---

I VIE DE LA MUTUELLE

1.1) Procès-Verbal de l'assemblée générale	4
1.2) Composition du conseil d'administration	6
1.3) GARANTIE + : cotisations et prestations 2021.....	5
1.4) BASIC, INTEGRAL et OPTIMUM : cotisations et prestations 2021	5

II INFORMATIONS SANTE

2.1) Vos yeux.....	9
--------------------	---

III INFORMATIONS DIVERSES

3.1) Devenir administrateur.....	9
3.2) Parrainage.....	10

La Mutuelle du Monde Combattant est une personne morale de droit privé à but non lucratif, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 784.360.661. Le siège social de la Mutuelle est situé : 5, rue du Havre 75008 PARIS.

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Chers adhérents,

L'année 2020 s'achève dans un contexte sanitaire particulièrement compliqué, ponctué de confinement, de déconfinement, de couvre-feu et de « reconfinement partiel », qui donne à penser que notre gouvernement navigue à vue. Il n'arrive pas à anticiper et court après la mise en œuvre d'une mesure tardive qui pouvait être adaptée à la situation rencontrée avant-hier.

Dans ce contexte, notre Mutuelle demeure un exemple de bonne gestion et de stabilité. Le nombre de nos adhérents continue d'augmenter, mais à un faible niveau.

Votre fidélité et votre action à tous permet d'obtenir un tel résultat.

On observera toutefois que la gestion repose sur un petit nombre de personnes dont Mme la Directrice constitue l'élément essentiel. Qu'elle soit remerciée ici pour son implication.

Pandémie de COVID-19 et situation financière

Le COVID -19 a provoqué une volatilité importante sur les marchés financiers qui ont fait face à un fort ralentissement, supérieur à la crise de 2008. La Mutuelle est en train de mesurer les risques et les perturbations pour ses activités.

C'est ainsi que le personnel salarié a été mis en situation de télétravail, avec une petite permanence effectuée par roulement.

La Mutuelle surveille l'impact opérationnel sur ses activités quant aux conséquences de la dégradation économique sur le volume des cotisations et la variation de la valeur de ses actifs. On observera que le gouvernement a des réflexions beaucoup plus terre à terre : ainsi, considérant que du fait de la pandémie, les mutuelles ont moins été impactées financièrement que si l'activité avait été normale, très discrètement, celui-ci n'a rien trouvé de mieux que de les ponctionner une nouvelle fois. C'est ainsi que devrait être créée pour 2020 et 2021 la « taxe COVID ».

Comme vous le savez, ce gouvernement applique les directives du Président de la République : pas de nouvel impôt ! Jouant sur les mots, la création d'une taxe n'est pas littéralement un impôt.

Sachant que la ponction doit avoisiner 1,5 milliards d'euros sur deux ans, le gouvernement a décidé d'augmenter la taxe de solidarité additionnelle (TSA) de 2,6% en 2020 et 2021 (de 14,07 à 16,50 %). Parions que cette augmentation restera pérenne ?

Tout cela, ajouté aux conséquences du panier « 100% santé », laisse entrevoir qu'il va falloir tenir les comptes avec une extrême rigueur.

Je ne vais pas en rajouter en détaillant les conséquences du COVID-19. Les médias s'en chargent grandement, même s'ils provoquent des incompréhensions et donc des tensions en raison d'informations contradictoires ; c'est à celui qui parlera le plus vite pour donner une information qui, souvent, n'est pas vérifiée.

Alors, que faut-il attendre des événements en cours ?

Espérons que tout cela se terminera bien pour la santé publique et que la Mutuelle résistera aux assauts permanents de la haute administration, qui ne recherche pas le bien de tous mais dont l'objectif essentiel est de trouver de nouvelles sources de revenu afin d'atténuer les conséquences désastreuses de la politique de santé actuelle mise en œuvre.

Au milieu de ces contraintes et de ces frustrations, dont on ne maîtrise pas les données, notre Mutuelle fait au mieux pour apporter le meilleur service possible à ses adhérents.

Malgré tout cela, il faut rester optimiste pour notre Mutuelle, elle a toujours su éviter les obstacles et poursuivre sa route.

Je vous souhaite une excellente santé en vous protégeant au mieux de cette pandémie dont on ne voit pas la fin.

J'y ajoute mes vœux pour vos familles et vos proches et vous adresse nos remerciements pour votre soutien sans faille.

Joyeux Noël et bonne année.

Alain LAYE
Président



I VIE DE LA MUTUELLE



1.1) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de la Mutuelle du Monde Combattant s'est tenue dans la salle Mauresque de l'Union Nationale des Combattants (UNC), 18, rue Vézelay-750008 Paris, selon les dispositions de l'ordre du jour adressé avec la convocation.

Préalablement prévue pour le 26 mai 2020, la réunion de l'Assemblée Générale a été repoussée au 22 septembre 2020, comme l'autorisaient les dispositions des ordonnances publiées au journal officiel du 26 mars 2020 portant notamment sur les modalités de réunion des instances dans le contexte de l'épidémie de Covid -19.

Elles prévoyaient la possibilité de faire approuver les comptes en Assemblée Générale jusqu'au 30 octobre 2020. Une première convocation a été adressée pour une réunion le Mardi 22 septembre 2020, mais en raison de la faible participation enregistrée (confère procès-verbal de carence), elle n'a pu être maintenue.

Conformément aux dispositions du Code de la Mutualité, une nouvelle date a été fixée : le Mardi 29 septembre 2020. Les conditions de quorum étant écartées, cette réunion a pu se tenir valablement.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale.

La séance est ouverte à 10h10 par le Président Alain LAYE qui, tout en souhaitant la bienvenue aux membres présents et au Commissaire aux comptes, rappelle les conditions particulières liées à l'épidémie de Covid -19, qui ont conduit à une organisation aussi tardive de cette Assemblée générale chargée d'arrêter les comptes pour 2019.

Il remercie le directeur de l'UNC d'avoir bien voulu maintenir dans de telles circonstances le prêt de la salle pour la tenue de cette Assemblée.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 mai 2019 (une copie était jointe à l'ordre du jour).

Résolution n°1- Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 28 mai 2019 ?

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mai 2019.

3. Approbation du rapport d'activité pour 2019 (une copie était jointe à l'ordre du jour)

Aucune observation n'étant faite, il est procédé au vote.

Résolution n°2-Approuvez-vous le rapport d'activité pour 2019 ?

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le rapport d'activité pour 2019.

4. Approbation du rapport de gestion pour 2019 (une copie était jointe à l'ordre du jour).

Après avoir fait observer que les comptes de la Mutuelle étaient à l'équilibre pour 2019 et donné des informations sur la pandémie appelée COVID-19, dont les effets sur les marchés et sur l'activité de la mutuelle auront un impact non négligeable, le Président fait adopter le rapport de gestion pour 2019.

Résolution n°3 -Approuvez-vous le rapport de gestion pour 2019 ?

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le rapport de gestion pour 2019.

I VIE DE LA MUTUELLE

5. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2019.

Monsieur Patrick VICENS, commissaire aux comptes associé du Cabinet FCN, rappelle à l'Assemblée Générale les normes de sa profession auxquelles il se réfère dans le cadre de son activité.

Il présente son rapport concernant le contrôle des comptes annuels. Il certifie que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Il ajoute qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 juillet 2020.

6. Information sur les documents règlementaires.

6.1. Conventions règlementées.

Le commissaire aux comptes fait connaître qu'il n'a pas reçu d'information concernant une éventuelle convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

Résolution n° 3 bis- Approuvez-vous le rapport sur l'absence de convention règlementée ?

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le rapport sur l'absence de convention règlementée.

6.2. Rapport du Conseil d'Administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur ».

Ce rapport a été présenté aux membres présents.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

Résolution n°4 -Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 à la réserve libre (compte 102)

Les administrateurs approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2019 à la réserve libre.

8. Approbation des comptes 2019 et quitus au Conseil d'Administration.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'assemblée est consultée sur l'ensemble des dispositions comptables pour 2019.

Résolution n°5- Approuvez-vous les comptes pour 2019 et, en conséquence, donnez-vous quitus au Conseil d'Administration pour la gestion comptable 2019 ?

Les administrateurs approuvent les comptes et donnent quitus au Conseil d'Administration pour la gestion 2019 à l'unanimité.

9. Information sur les décisions prises par le Conseil d'Administration sur délégation permanente de l'Assemblée générale en matière de prestation et de cotisation.

Pour tenir compte de la mise en place du 100% santé, il a été considéré nécessaire de procéder pour 2020 à une augmentation des cotisations de 1,9% en moyenne et de s'en tenir aux seules mesures gouvernementales pour ce qui concerne les prestations.

10. Election du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Cinq postes sont à pourvoir.

Parmi les sortants, sont candidats au renouvellement de leur mandat :

Madame Françoise LEMAIRE,

Messieurs Bernard POULAIN,
Gérard BEAUMONT-SENN
Philippe SCHMITT.

Une nouvelle candidature est présentée :

Monsieur Jean-Michel LUCCITTI.

Le nombre de postulants étant égal aux postes à pourvoir, l'Assemblée générale accepte ces cinq candidatures, pour compter de la date de la présente Assemblée générale.

11. Questions diverses sans vote.

La réunion de la prochaine Assemblée générale est, pour le moment, fixée au Mardi 25 mai 2021.

12. Clôture de l'Assemblée générale.

Plus aucune observation n'étant présentée, le président clôt l'Assemblée générale à 10h50.

Le Président
Alain LAYE

I VIE DE LA MUTUELLE



1.2) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



QUALITÉ	NOM PRÉNOM
Président :	LAYE Alain
Premier Vice-Président :	EUZEN Eric
Deuxième Vice-Président :	LUCCITTI Jean-Michel
Trésorière :	GOUT Marie Elisabeth
Administrateur :	AUSSAVY Didier
Administrateur :	BEUDAERT Christian
Administrateur :	GUTH Alain
Administrateur :	LEMAIRE Françoise
Administrateur :	OTTINGER Jean-Michel
Administrateur :	POULAIN Bernard
Administrateur :	LE ROUX Hubert
Administrateur :	SCHMITT Philippe
Administrateur :	SÉVERIN Bernadette
Administrateur :	WATTEZ Daniel

I VIE DE LA MUTUELLE

1.3) GARANTIE +, COTISATIONS ET PRESTATIONS 2021

Cotisations GARANTIE +

	Option 1	Option 2
Moins de 60 ans :	24,20 €	31,30 €
Plus de 60 ans :	34,80 €	49,70 €



Prestations GARANTIE +

	Option 1	Option 2
PRESTATIONS COURANTES (Plafond annuel de 500 €) *		
Généralistes (consultations, visites)	8 €	15 €
Spécialistes (consultations, visites)	30 €	40 €
Actes Techniques médicaux Remboursés par la sécurité sociale : dermatologie, ophtalmologie, kinésithérapie, gynécologie, cardiologie, chirurgie, anesthésie, radiologie, actes techniques	30 €	40 €
Refusés par la sécurité sociale : pédicurie - podologie, acupuncture		
Médecines douces		
Chiropractie / Ostéopathie (4 fois par an)*	-	25 €
Dététicque (4 fois par an)*	-	25 €
Optique		
Plafond annuel sur prescription médicale (verres, montures, lentilles acceptées ou refusées)*	100 €	150 €
Acoustique (plafond annuel)*		
	305 €	450 €
Petit et grand appareillage (plafond annuel)*		
	305 €	450 €
Dentaire (plafonds annuels)*		
Prothèses dentaires (acceptées ou refusées S.S. et inscrites à la nomenclature S.S.)	305 €	450 €
Orthodontie (acceptée ou refusée S.S.)	305 €	450 €
Implantologie	-	800 €
Hospitalisation		
Chambre particulière, forfait journalier (30 jours maximum par an)*	30 €/J	30 €/J
Cure thermale acceptée par an* frais annexes : transports, hébergement		
	100 €	200 €

*Année Glissante (Sur justificatifs de dépense)

Ce contrat ne comporte pas de remboursements de médicaments et d'actes de biologie.

Cotisations mensuelles et individuelles

1.4) BASIC, INTEGRAL ET OPTIMUM, COTISATIONS ET PRESTATIONS 2021

Cotisations BASIC, INTEGRAL et OPTIMUM

	BASIC	INTEGRAL	OPTIMUM
INDIVIDUELLES			
- de 30 ans	17,50 €	35,20 €	48,90 €
de 30 à 59 ans	34,10 €	65,20 €	93,90 €
de 60 à 69 ans	51,70 €	100,40 €	137,80 €
70 ans et plus	68,60 €	135,20 €	185,40 €

	BASIC	INTEGRAL	OPTIMUM
FAMILLE			
- de 60 ans	73,80 €	138,60 €	198,20 €
de 60 à 69 ans	84,80 €	162,30 €	229,40 €
70 ans et plus	120,90 €	233,80 €	330,20 €

Prestations à la page suivante >

I VIE DE LA MUTUELLE

Nos prestations pour le régime général

PART SECURITE SOCIALE

BASIC

	PART SECURITE SOCIALE	BASIC
Soins de ville		
Médecins (Généralistes et spécialistes) sans dépassement d'honoraires	70 %	30 %
Médecins (Généralistes et spécialistes) avec dépassement d'honoraires	70 %	Si OPTAM 125 % sinon 105 %
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné...)	60 %	40 %
Analyses	60 %	40 %
Radiologie	70 %	Si OPTAM 125 % sinon 105 %
Pharmacie	15 %, 30 % ou 65 %	85 %, 70 % ou 35 %
Diététicien, podologue, pédicure, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, psychomotricien, psychothérapeute, psychologue (forfait global annuel)	-	80 €/ an
Hospitalisation		
Forfait journalier	-	100 % Frais réels
Forfait psychiatrie	-	100 % Frais réels
Frais séjour	80 %	20 %
Honoraires	80 %	Si OPTAM 115 %, sinon 95 %
Franchises actes techniques : (K ≥ 60 ou montant ≥ 120 €)	-	100 %
Chambre particulière	-	30 € par jour Maxi 30 jours par an
Frais accompagnement (enfant – de 14 ans)	-	30 € par jour Maxi 30 jours par an
Transport accepté	65 %	35 %
Dentaire		
Panier 100% «reste à charge zéro» (*)		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Panier «reste à charge maîtrisé» (*)	70 %	130 % Maxi 2 000 € / an
Panier «tarifs libres» (*)	70 %	130 % Maxi 2 000 € / an
Prothèse refusée (*)	-	-
Soins	70 %	55 %
Parodontologie / Prophylaxie (*)	-	-
Orthodontie acceptée (*)	100 %	25 % Maxi 1 000 € / an
Orthodontie refusée (*)	-	-
Implantologie (par implant) (*)	-	200 € Maxi 1 000 € / an
Prothèses (Hors dentaire)		
Orthopédie	60 % ou 100 %	40 % ou 0 %
Petit appareillage (Attelle, Chevillère...)	60 %	40 %
Grand appareillage (Fauteuil roulant...)	100 %	250 € / an
Prothèses auditives		
Classe 1 Panier «reste à charge zéro» (*)		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Classe 2 Panier «tarifs libres» (*)	60 %	40 % + 350 € par oreille
Optique		
Classe A Panier «reste à charge zéro» (*)		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Classe B Panier «tarifs libres» (*)	% variable	Ticket modérateur + 200 €
Optique refusée y compris lentilles (*)	-	-
Acte chirurgical (par oeil)	-	100 € / an
Cure thermale acceptée (*)		
	-	70 € / an
Actes de prévention		
Détartrage annuel complet	70 %	30 %
Ostéodensitométrie acceptée 1 fois / an	70 %	30 %
Ostéodensitométrie refusée	-	-
Vaccins pris en charge	65 % ou 100 %	35 % ou 0 %
Vaccins non pris en charge	-	-
Sevrage tabagique	-	30 € / an
Divers		
Assistance à domicile / Tiers-payant général / Télétransmission selon départements	-	OUI

Les pourcentages sont calculés à partir du taux pris en charge par la Sécurité Sociale. Pour connaître le pourcentage total, il faut additionner la part Sécurité Sociale et la garantie choisie.

(*) Par année glissante (Date à date).

Pour l'Optique, tous les 2 ans (années glissantes à partir de l'acquisition) ou en cas d'évolution de la vue telle que définie par la nomenclature de la sécurité sociale ainsi que dans d'autres cas précisés par cette même nomenclature. Renouvellement tous les ans pour les mineurs de moins de 16 ans. Participation de la mutuelle limitée à 100 € pour la monture.

Pour les prothèses auditives : renouvellement par période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide précédente (sans cas de renouvellement anticipé)

I VIE DE LA MUTUELLE

INTEGRAL

30 %
Si OPTAM 175 % sinon 130 %
50 %
50 %
Si OPTAM 175 % sinon 130 %
85 %, 70 % ou 35 %

90 € / an

100 % Frais réels
100 % Frais réels
50 %
Si OPTAM 165 %, sinon 120 %
100 %
50 € par jour Maxi 30 jours par an
50 € par jour Maxi 30 jours par an
35 %

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

150 % Maxi 2 600 € / an
150 % Maxi 2 600 € / an
150 % Maxi 1 500 € / an
100 %
300 € / an
100 % Maxi 1 500 € / an
50 € / an
250 € Maxi 1 500 € / an

40 % ou 0 % + 400 € / an
60 %
300 € / an

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
40 % + 400 € par oreille

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Ticket modérateur + 250 €
250 € / 2 ans
200 € / an

150 € / an

50 %
50 %
50 € / an
35 % ou 0 %
50 € / an
50 € / an

OUI

OPTIMUM

30 %
Si OPTAM 195 % sinon 130 %
130 %
130 %
Si OPTAM 195 % sinon 130 %
85 %, 70 % ou 35 %

100 € / an

100 % Frais réels
100 % Frais réels
100 %
Si OPTAM 185 %, sinon 120 %
100 %
70 € par jour Maxi 30 jours par an
70 € par jour Maxi 30 jours par an
35 %

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

300 % Maxi 3 100 € / an
300 % Maxi 3 100 € / an
300 % Maxi 2 000 € / an
150 %
400 € / an
200 % Maxi 2 000 € / an
200 € / an
300 € Maxi 1 500 € / an

40 % ou 0 % + 500 € / an
135 %
400 € / an

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
40 % + 500 € par oreille

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Ticket modérateur + 350 €
400 € / 2 ans
300 € / an

300 € / an

100 %
100 %
80 € / an
35 % ou 0 %
80 € / an
80 € / an

OUI

Ce document n'est pas contractuel.

Pour les cotisations et prestations des contrats collectifs et du régime local (alsace-moselle), rendez-vous sur le site de la mutuelle www.mutuelle-combattant.com

II INFORMATIONS SANTÉ

2.1) VOS YEUX.

Vos yeux sont précieux, la vue évolue avec l'âge et, outre la diminution de l'acuité visuelle, il peut entraîner d'autres affections.

Le glaucome est lié à une hypertension intraoculaire qui endommage le nerf optique et diminue le champ visuel. Il mène, dans certains cas extrêmes à la cécité.

La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), première cause du handicap visuel après 50 ans, correspond à une dégradation d'une partie de la rétine (la macula) et évolue vers la perte de la vision centrale.

Pensez à consulter régulièrement, au moins tous les deux ans.

III INFORMATIONS DIVERSES

3.1) DEVENIR ADMINISTRATEUR DE LA MUTUELLE

Nous recrutons des administrateurs ! Si vous êtes intéressés, vous pouvez déposer votre candidature pour devenir administrateur (Cette demande doit être formulée avant le 1er mars 2021, par lettre recommandée avec avis de réception)

3.2) PARRAINAGE

VOTRE MUTUELLE EVOLUE

Elle lance une opération de parrainage ouverte à tous ses adhérents !

Une démarche simplissime et pour vous....rien que des avantages. Parlez à vos amis, à votre famille de la Mutuelle du Monde Combattant et gagnez un chèque cadeau de 30€ pour chacun de vos parrainages avec un maximum de 5 filleuls par an et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Invitez vos filleuls à se rendre sur le site de la Mutuelle du Monde Combattant (www.mutuelle-combattant.com) pour qu'ils bénéficient d'une formule adaptée à leurs besoins de santé et d'une cotisation juste et solidaire.

Indiquez leur que, grâce à vous, ils peuvent bénéficier d'une mutuelle compétitive offrant des services personnalisés et de qualité (crystallisation...accueil téléphonique à taille humaine...tiers payant...espace sécurisé en ligne ...)

ATTENTION : Vos nom, prénom et numéro d'adhérent doivent figurer sur le bulletin d'adhésion de votre filleul C'est tout !

IV NOS PARTENAIRES



Adhérer à l'ASAF, c'est renforcer la Défense de la France.

Faire un don à l'ASAF, c'est permettre à l'ASAF de s'exprimer en toute indépendance.

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir gracieusement par mail les lettres de l'ASAF.

Consultez le site :
www.asafrance.fr



C2F, Radio combattants de France unis pour nos soldats. La radio de celles et ceux qui aiment et soutiennent nos soldats.

www.radio-c2f.fr



« La solidarité n'est pas obligatoire, elle est juste indispensable »

En lisant la lettre de l'association, l'on découvre une action emblématique : l'aide aux orphelins.

En sein du milieu Défense, 400 conjoints survivants sont en charge de 700 orphelins.

- Evolution du nombre d'orphelins :
en 2010 : 220 ; en 2016 : 730.

Cette progression n'a pas besoin de commentaire, sinon celui de leur apporter notre aide.

Vous pouvez adresser vos dons par chèque à l'ordre de l'ADO, un reçu fiscal vous sera adressé au cours du 1er trimestre 2017.

www.entraide-defense.fr

**ADO, Case 104-Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75641 PARIS**



Grâce à sa participation, notre Mutuelle figure parmi les soutiens et les partenaires de cette association. Allez-vous en rendre compte en consultant son site : www.terre-fraternite.fr

Le général d'armée (2S) Bernard Thorette, Président de l'association, a eu l'amabilité de nous adresser un aimable petit mot: «Vous remercie très chaleureusement pour votre geste. Il contribuera à soulager la peine des blessés de l'armée de Terre et leurs familles...»

A titre personnel, vous pouvez participer à cette grande œuvre de solidarité avec nos soldats en adressant vos dons à :

**Association Terre Fraternité
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle – 75007 PARIS**

Si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, établissez votre chèque à l'ordre de l'ADO

IV NOS PARTENAIRES



Informations :

Tél.: 01.53.89.04.18 – Fax: 01.53.89.04.29. - E-mail : unccompta@unc.fr

Abonnez-vous à

LA VOIX DU COMBATTANT

• Je suis adhérent UNC :

Je contacte mon siège départemental qui se chargera de mon abonnement (coordonnées sur www.unc.fr)

• Je ne suis pas adhérent UNC :

Je complète et je retourne le bulletin ci-contre au Service abonnements,

La Voix du Combattant, 18, rue Vézelay - 75008 Paris

OUI, je désire m'abonner pour 1 an (10 numéros)

Mes coordonnées Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

C. postal : Ville :

Pays :

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de La Voix du combattant

15 € (France et EU) – 25 € (Étranger)